

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 mai 2011  
(convocation du 16 mai 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRES Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic	M. DUPOUY Alain à Mme. TOUTON Elisabeth
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUPRAT Christophe à M. SOUBIRAN Claude	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GAUTE Jean-Michel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12 h 35
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. CAZENAVE Charles	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 10 h 10 et jusqu'à 11 h 25	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. RAYNAL Franck à partir de 10 h 40	M. LOTHAIRES Pierre à M. BRON Jean-Charles à partir de 12 h 15
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00	M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic
M. ASSERAY Bruno à Mme NOEL Marie-Claude	M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques	M. MOGA Alain à M. BRON Jean-Charles
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à partir de 11 h 20	Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita	M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël à partir de 10 h 00	M. QUANCARD Denis à M. JOUBERT Jacques
Mme DELATTRE Nathalie à Mme LAURENT Wanda à partir de 11 h 45	M. RAYNAUD Jacques à M. AMBRY Stéphane à partir de 12 h 15
M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis	M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques jusqu'à 10 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à 11 h 55	M. SIBE Maxime à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 30
M. DOUGADOS Daniel à Mme COUTANCEAU Emilie	Mme TOUTON Elisabeth à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 11 h 35

### EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Exercice 2011 - Décision modificative n°3 - Budget Principal et Budget annexe  
"Déchets ménagers et assimilés" - Adoption.**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2010/0872 du 17 décembre 2010, vous avez adopté le Budget Primitif pour l'exercice 2011 faisant apparaître un produit attendu de la fiscalité et des dotations de l'Etat dans le cadre du nouveau régime fiscal issu de la réforme de la Taxe Professionnelle.

Par délibération n°2011/0290 du 29 avril 2011, vous avez fixé les taux d'imposition pour 2011 à la cotisation foncière des entreprises, à la taxe d'habitation et à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, ces deux dernières taxes provenant du Département de la Gironde dans le cadre de l'application pleine et entière de la réforme précitée et après que l'année 2010 ait constituée une année de transition.

Par délibération n°2011/0288 du 29 avril 2011, vous avez, enfin, décidé de reconduire pour 2011, les taux votés en 2010 pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Compte tenu des décisions prises et des données maintenant disponibles même si certaines, comme par exemple, le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), ne sont pas encore définitives et sont appelées à être ajustées d'ici la fin de l'année avec, par ricochet une incidence sur le montant de la dotation de garantie individuelle de ressources (FNGIR), il s'avère aujourd'hui possible de procéder à un recalage ou à un premier ajustement des produits fiscaux ainsi que des dotations attendues de l'Etat pour prendre en compte les sommes attribuées par rapport aux inscriptions portées au Budget Primitif pour 2011.

Telle est l'objet de la présente Décision Modificative, jointe au présent rapport, portant sur le Budget Principal et sur le Budget annexe des Déchets ménagers et assimilés.

Au Budget Principal, les propositions nouvelles s'équilibrent, en mouvements budgétaires, à 1.009.928,00 € et au Budget annexe des Déchets ménagers et assimilés, à 670.128,00 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

- Vu l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil de Communauté n° 200 8/0748 du 28 novembre 2008 fixant les modalités de vote du budget principal pour la durée de la mandature ;
- Vu les instructions budgétaires et comptables renouvelées applicables au budget principal et au budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés » (instruction M14) ;
- Vu la réforme de la Taxe Professionnelle adoptée dans le cadre des lois de Finances pour 2010 et 2011 ;
- Vu l'état fiscal n° 1259 FPU notifié à la Communauté Urbaine de Bordeaux pour 2011 ;
- Vu la délibération n° 2010/0872 du 17 décembre 2010 par laquelle le Conseil de Communauté a adopté le Budget Primitif pour l'exercice 2011 sur la base des montants estimés pour les données fiscales, dans l'attente de la communication des allocations et compensations allouées par l'Etat, ainsi que des bases prévisionnelles afférentes à la Cotisation Foncière des Entreprises, la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties et la TEOM ;
- Vu la délibération n° 2011/0290 du 29 avril 2011 par laquelle le Conseil de Communauté a fixé les taux d'imposition pour 2011, à la CFE, la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties ;
- Vu la délibération n° 2011/0288 du 29 avril 2011 par laquelle le Conseil de Communauté a reconduit pour 2011 les taux votés en 2010 pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ;

### **Considérant que :**

Les différentes données étant maintenant disponibles, il s'avère désormais possible de procéder au recalage et premiers ajustements des produits fiscaux et diverses dotations revenant à la Communauté Urbaine de Bordeaux pour 2011.

**Entendu**, le présent rapport,

### **DECIDE**

- **D'ADOPTER**, par nature avec présentation fonctionnelle pour le budget principal et par chapitre, la décision modificative n° 3, annexée au présent rapport et en faisant partie intégrante, qui, Budget Principal et Budget Annexe – Déchets ménagers et assimilés confondus, s'équilibre, en mouvements budgétaires, en recettes et dépenses et en propositions nouvelles à 1.680.056 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées par :

120 Voix Pour

0 Voix Contre

0 Abstentions

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
7 JUIN 2011**

**PUBLIÉ LE : 7 JUIN 2011**

M. LUDOVIC FREYGEFOND